***Présentation du GRECCO***

Le  GRECCO (GRoupe de RECherche en Copropriété), constitué de praticiens et d’universitaires, tous membres de la CNEC a pour objectif d’approfondir la  réflexion sur l’application et l’évolution du droit de la copropriété par la confrontation des points de vue.

Après débats, le GRECCO rédige des propositions destinées à faciliter l’interprétation des textes du droit de la copropriété, à suggérer des pratiques professionnelles et à susciter des modifications législatives et règlementaires. Ces propositions sont largement diffusées dans les revues juridiques et professionnelles afin qu’elles puissent être connues et discutées.

Après avoir rédigé un projet de modernisation et de simplification de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 (juillet 2017), il a proposé un statut des petites copropriétés(juillet 2019), et plus récemment (octobre 2019) des propositions sur le décret n° 2019-502 du 23 mai 2019 relatif à l’extranet et le décret n° 2019-650 du 27 juin 2019 portant diverses mesures relatives au fonctionnement des copropriétés.

Deux de ses membres, le Professeur Périnet Marquet et Patrice Lebatteux, ayant rejoint le CNTGI début 2019, le GRECCO est actuellement composé de : Matthieu Poumarède, professeur agrégé, directeur de l’IEJUC ; Denis Brachet, géomètre-expert ; Véronique Bacot-Réaume, expert judiciaire ; Patrick Baudoin, avocat ; Christelle Coutant-Lapalus, maître de conférences ; Eliane Frémeaux, notaire honoraire ; Laurence Guégan-Gélinet, avocat ; Florence Bayard-Jammes, enseignant-chercheur ; Jacques Laporte, conseil ; Agnès Lebatteux, avocat ; Stéphane Lelièvre, notaire ; Agnès Medioni, syndic de copropriété, expert ; Bernard Pérouzel, expert ; Olivier Safar, syndic de copropriété.